

Avec FEDELEC, informez vos clients sur la « Prime réparation » : vous avez tout à y gagner !

LA VOIX DES ARTISANS

Heureux Toulousains : avec la mise en place de la « Prime réparation », 30% de la facture de réparation sont remboursés à votre client. Votre seule contrainte : lui indiquer la démarche.

L'idée de la prime réparation est née à la suite des travaux de Toulouse Métropole sur sa Feuille de route de l'Economie Circulaire en 2018, travaux auxquels FEDELEC avait été invitée à participer. FEDELEC était connue en tant qu'organisation professionnelle représentative, mais également pour sa participation à plusieurs animations Répar'Acteurs en Occitanie, dont une en novembre 2015 dans les locaux de Toulouse Métropole.

Aujourd'hui, en choisissant de confier leur appareil défaillant à un Répar'Acteur, les Toulousains peuvent bénéficier du remboursement de 30% de la facture de réparation.

Le principe de la prime réparation :

- Vous êtes labellisé Répar'Acteur
- Votre client habite dans une commune de Toulouse Métropole
- Votre client peut donc bénéficier du remboursement de 30% du montant HT de la facture qu'il vous règle.

Votre seul rôle est de lui indiquer cette possibilité et le guichet de Toulouse Métropole. Merci à Toulouse Métropole pour la création de la Prime Réparation, une action pleinement Economie Circulaire et Développement Durable.

Et si vous répariez vos objets au lieu de les jeter ?

Toulouse Métropole vous aide à faire réparer vos objets du quotidien : électroménager, téléphonie et digital, audiovisuel, outillage, horlogerie, cordonnerie.



JUSQU'À **100€** DE **PRIME*** DE **RÉPARATION**

Votre demande sur demarches.toulouse-metropole.fr

R répar'acteurs

Je répare... et ça repart !

100 000 artisans réparateurs répertoriés partout en France

annuaire-reparation.fr



En partenariat avec



Chambres de **Métiers** et de **Artisanat**

